

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique

24 JUIN 2024

Arrêté du

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de constatation principal des douanes de 2^e classe organisé au titre de l'année 2024

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

- VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 522-16 à L 522-22 ;
- VU le décret n° 79-88 du 25 janvier 1979 modifié fixant le statut particulier du corps des agents de constatation des douanes ;
- VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État, et notamment son article 10-1 ;
- VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU l'arrêté du 1^{er} juin 2017 relatif aux modalités d'avancement au grade d'agent de constatation principal des douanes de 2^e classe ;
- VU l'arrêté du 6 juin 2017 fixant la nature, le programme des épreuves et les règles d'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de constatation principal des douanes de 2^e classe ;
- VU l'arrêté du 11 juin 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de constatation principal des douanes de 2^e classe,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Madame POMATHIOS Yasmina, inspectrice principale de 2^e classe, est nommée présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de constatation principal des douanes de 2^e classe organisé au titre de l'année 2024.

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence du jury sera exercée par Mme GUALANDI Sandrine, inspectrice régionale de 2^e classe, membre du jury reprise à l'article 2.

Article 2 : Sont nommés membres du jury :

M.	BOREANIZ	François	Contrôleur principal
Mme	GUALANDI	Sandrine	Inspectrice régionale de 2 ^e classe
M.	LE GRAËT	Sébastien	Inspecteur régional de 3 ^e classe
M.	SIGIEZ	Thibault	Contrôleur de 2 ^e classe

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **24 JUIN 2024**

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,
Et par délégation,

L'inspecteur principal de 1^{re} classe,
Adjoint au chef du bureau RH2,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized initial 'S' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

S. ROUMEAU